



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique****Soixante-quatrième session**

Genève, 20-22 octobre 2021

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire

Accord européen sur les grandes lignes de transport**international combiné et les installations connexes (AGTC) :****Propositions d'amendements****Proposition de modification des annexes I et II de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes****Communication de la Géorgie****I. Contexte/explication**

1. Le réseau ferré de la Géorgie, y compris la nouvelle ligne Kars-Akhalkalaki, qui a été mise en service à titre d'essai, sera amené à jouer un rôle important dans le transit ferroviaire entre l'Europe et l'Asie. De plus, plusieurs autres projets ferroviaires ont été mis en œuvre récemment sur le territoire de la Géorgie, ce qui a considérablement amélioré l'infrastructure ferroviaire du pays.
2. Ainsi, l'ajout de la ligne Kars-Akhalkalaki ainsi que d'autres lignes ferroviaires dans l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC) permettra aux transporteurs et transitaires européens et asiatiques d'envisager des possibilités d'itinéraire supplémentaires lorsqu'ils organisent le transport de marchandises entre l'Europe et l'Asie.
3. Les lignes de chemin de fer C-E 692 Kars-Tbilissi et C-E 60 Tbilissi-Bakou sont notamment considérées comme faisant partie intégrante de la nouvelle Route de la soie, dont l'objectif principal est de relier la Chine et les pays d'Asie centrale à la Turquie et aux pays européens. Le point de départ du projet se situe à Bakou.
4. Compte tenu de ce qui précède, la Géorgie estime qu'il convient de distinguer la ligne C-E 692 reliant Kars à Tbilissi qui passe par Akhalkalaki de la ligne Kars-Tbilissi passant par Sadakhlo et l'Arménie.
5. Il est par ailleurs à noter que le point de passage de Gantiadi reste fermé en raison d'une interdiction antérieure au titre d'une convention.



II. Proposition d'amendement

Annexe I : Lignes de chemin de fer importantes pour le transport international combiné :

(33) Turquie

Mettre à jour la ligne existante comme suit :

C-E 692 Cetinkaya – Erzurum – Kars – Dogu Kapi (– Akhuryan)

Ajouter la ligne ci-après :

C-E 690 Kars (– *Akhalkalaki*)

Pays concernés : Arménie, Géorgie

(35) Arménie

Ajouter la ligne ci-après :

C-E 692 (Sadakhlo –) Ayrum – Gyumri – Akhuryan (– Dogu Kapi)

Pays concernés : Géorgie, Turquie

(37) Géorgie

Ajouter les lignes ci-après :

C-E 60 $\frac{\text{Batumi}}{\text{Poti}}$ – Tbilissi – Gardabani (– Beyuk – Kyasik)

C-E 690 (Kars –) *Akhalkalaki* – Tbilissi

C-E 692 (Aurum –) Sadakhlo – Tbilissi

Pays concernés : Arménie, Azerbaïdjan, Turquie

C-E 99 (*Veseloe* –) *Gantiadi* – Poti

Pays concerné : Fédération de Russie

Annexe II : Installations importantes pour le transport international combiné :

A. Terminaux importants pour le transport international combiné

Ajouter les quatre terminaux ci-après sous la rubrique Géorgie :

Poti

Batumi

Tbilisi – Junction

Akhalkalaki

B. Points de franchissement des frontières importants pour le transport international combiné

Modifier les points de franchissement des frontières ci-après :

Gardabani (Chemins de fer géorgiens) – Beyuk – Kyasik (Chemins de fer azerbaïdjanais)

Sadakhlo (Chemins de fer géorgiens) – Aurum (Chemins de fer du Caucase du Sud)

Gantiadi (Chemins de fer géorgiens) – Veseloe (RZD)

Ajouter les points de franchissement des frontières ci-après :

Port de Poti (Chemins de fer géorgiens) – Port maritime de Chornomorsk (UZ)

Port de Batumi (Chemins de fer géorgiens) – Port maritime de Chornomorsk (UZ)

Port de Poti (Chemins de fer géorgiens) – Port de Varna (BDZ)

Port de Batumi (Chemins de fer géorgiens) – Port de Varna (BDZ)

Port de Poti (Chemins de fer géorgiens) – Port de Kavkaz (RZD)

Remplacer le point de passage frontalier *Kars (TCDD) – Akhalkalaki (GR)* par *Kartsakhi (Chemins de fer géorgiens) – Canbaz (TCDD)*

A. Points de changement d'écartement importants pour le transport international combiné

Ajouter le point de changement d'écartement ci-après :

		<i>Technique de changement appliquée</i>	
Gares situées entre des réseaux ferroviaires à écartements différents	Pays intéressés	Changement d'essieux/ bogies de wagon	Transbordement des unités de chargement par grue ou autre matériel de manutention
Akhalkalaki***	Géorgie – République turque	X	X

B. Liaisons/ports de navires transbordeurs faisant partie du réseau international de transport combiné

Ajouter les liaisons/ports ci-après :

Poti – Chornomorsk (Géorgie – Ukraine)

Batumi – Chornomorsk (Géorgie – Ukraine)

Poti – Kavkaz (Géorgie – Fédération de Russie)